

C O M M U N E D E
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2432 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER LA
CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE BIÈVRES AU DISPOSITIF « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES
BÂTIMENTS PUBLICS » LANCÉ PAR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2023

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

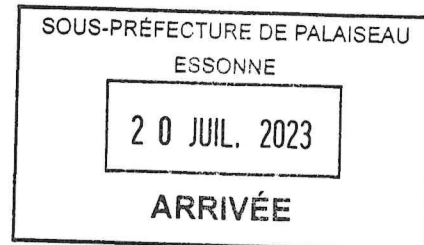
- en exercice : 27

- présents : 23

- absents représentés : 4

- absents non représentés : 0

- votants : 27



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrzade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Dan ATLAN représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Danièle BOUDY représentée par Mme Marie BRUCELLE,

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2432 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE BIÈVRES AU DISPOSITIF « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS » LANCÉ PAR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi de Transition Énergétique,

Vu la délibération stratégie énergie-climat n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018,

Vu l'appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics » de la Région d'Île-de-France,

Vu le budget de la Commune,



Considérant que dans le cadre de sa stratégie Énergie-Climat, la Région Île-de-France a lancé un appel à projet visant à aider financièrement des projets de rénovations ainsi que des projets d'accompagnements de plans stratégiques patrimoniaux. Ces derniers portant sur le diagnostic d'un ensemble de bâtiments du patrimoine de la collectivité,

Considérant que les travaux éligibles au dispositif concernent la rénovation globale d'un ou plusieurs bâtiments répondant soit à une réduction de 50 % minimum des consommations énergétiques de la ou des surface(s) concernée(s), soit atteindre un niveau « bronze » de la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) ou l'équivalent d'une démarche similaire,

Considérant qu'une préférence est accordée aux projets recourant à des matériaux biosourcés ou à la production d'énergies renouvelables,

Considérant que le présent projet est éligible à l'appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics » sur la base d'un taux d'intervention de 50 % dans la limite d'une subvention régionale de 200 000 €, voir 300 000 € en cas de production d'énergies renouvelables sur site ou d'usage de matériaux biosourcés à hauteur de 12 kg / m² de surface de plancher.

Considérant que les travaux sont prévus fin 2023,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de réaménagements	938 150 €	Somme sollicitée à la Région	300 000 €
		Subvention obtenue et notifiée : Fonds Vert	309 590 €
		Commune	328 560 €
Total des dépenses	938 150 €	Total des recettes	938 150 €

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

Article 1 : AUTORISE Madame la Maire à déposer la candidature de la commune au dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics » lancé par la région Île-de-France pour l'année 2023 pour l'ensemble des bâtiments éligibles pour un montant maximum de 300 000€

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

Article 3 : APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de réaménagements	938 150 €	Somme sollicitée à la Région	300 000 €
		Subvention obtenue et notifiée : Fonds Vert	309 590 €
		Commune	328 560 €
Total des dépenses	938 150 €	Total des recettes	938 150 €

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le 17 JUL. 2023



Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

Po Amine Patel
maire adjoint



